



## **BANQUE DE TUNISIE**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 270.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL - 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS  
RNE N° 000120 H

### **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023**

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 Avril 2023 à 10 heures 30, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2022,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution de dividendes,
- Réaffectation de réserves à régime spécial,
- Nomination et ou renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Nomination d'un Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

**P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/04/2023

## PROJET DE RESOLUTIONS

### Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2022, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à*

### Deuxième résolution

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2022 :	166.316.586 D
Report antérieur :	4.984.641 D
<b>Total :</b>	<b>171.301.227 D</b>

### Répartition :

Réserves légales :	4.500.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	50.000.000 D
Dividendes à distribuer :	75.600.000 D
Réserves Ordinaires :	40.000.000 D
Report à nouveau :	1.201.227 D

**Total : 171.301.227 D**

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,280 D par action et sera mis en paiement à partir du 09 mai 2023.

*Cette résolution est adoptée à*

### Troisième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 3.775.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

*Cette résolution est adoptée à*

### Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2023-2024-2025) le mandat d'Administrateur de Monsieur Habib KAMOUN

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Cinquième résolution**

Le mandat d'Administrateur Indépendant de Mme Hella MEHRI est arrivé à échéance. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Mohamed KAANICHE en tant qu'Administrateur indépendant pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Mme Hella MEHRI en tant qu'Administrateur pour une période de trois ans (2023-2024-2025) en remplacement de Mr Elyes JOUINI.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2023 à quatre cent soixante-quinze mille dinars par an (475.000 Dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

*Cette résolution est adoptée à*